

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 décembre 2017, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00298  
**Propriétaire(s) :** Pegasus Development Corporation  
**Emplacement :** 23, avenue Boyce  
**Quartier :** 7 - Baie  
**Description officielle :** lot 289, plan enr. 284  
**Zonage :** R1O  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite convertir l'actuel grenier de 34,4 mètres carrés de sa maison en un espace habitable, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de 67 % de la surface de plancher hors œuvre brute de la maison existante à 122,4 mètres carrés, alors que dans une zone sous-jacente de plaine inondable, le règlement permet une augmentation maximale de 20 % de la surface de plancher hors œuvre brute du bâtiment, ce qui correspond à 88,1 mètres carrés dans ce cas-ci, ou de 20 mètres carrés, la moins élevée des deux l'emportant.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.